

### CHU d'Angers

Témoignage croisé de Yann Bubien, directeur général, et du Pr Norbert Ifrah, président de la CME.



*Le CHU d'Angers est promoteur en matière de recherche clinique et particulièrement ouvert à la coopération: quelle est sa stratégie et quels paramètres locaux favorisent son essor?*

**Yann Bubien** Le CHU d'Angers est connu pour son dynamisme en matière de recherche qu'il doit à la grande qualité de ses équipes médicales – et paramédicales – mais également à la vision qu'il a de la recherche: une vision qui induit certes de grandes collaborations internationales mais qui implique également une coopération rapprochée avec les partenaires locaux. Cette collaboration locale est d'ailleurs avérée depuis longtemps puisqu'à la création d'une délégation régionale de la recherche clinique et de l'innovation (DRCI), le CHU a souhaité d'emblée y associer les établissements du territoire. D'ailleurs y ont siégé pendant de nombreuses années les représentants du Césame (1), des CH de Laval, Cholet et du Mans. Ce dernier est d'ailleurs toujours très présent au sein de DRCI.

Il est indéniable que cette stratégie de coopération est à la fois gagnante pour le CHU et les établissements partenaires. Ainsi, le CHU peut élargir le champ de ses protocoles académiques, ou des essais industriels, en les ouvrant aux équipes du territoire tandis que ces dernières peuvent bénéficier des compétences hospitalo-universitaires du CHU. Celui-ci peut en effet leur apporter un soutien en matière d'instruction des dossiers, de conseils méthodologiques et de traitement des bases de données. Au demeurant, la collaboration territoriale ne s'arrête pas aux limites de l'hémi-région « Est » (Maine-et-Loire, Sarthe, Mayenne), elle couvre l'ensemble de la

région des Pays de la Loire, avec des collaborations étroites avec le CHU de Nantes à telle enseigne que les deux CHU ont déjà organisé deux journées de la recherche régionale.

**Pr Norbert Ifrah** Enfin, pour n'évoquer que les toutes prochaines actions, le CHU venant d'être labellisé dans le cadre de l'appel à projet « centre de recherche clinique » souhaite exploiter cette structure pour dynamiser ses partenariats locaux. Ainsi, nous envisageons de mettre à disposition des CH et des praticiens libéraux cette plate-forme d'aide à l'inclusion dans les essais.

**Yann Bubien** À noter qu'en l'espèce s'agissant de moyens dédiés par le Cengeps, le CHU a associé le CH du Mans et l'ICO (2) - site d'Angers en leur attribuant des moyens en technicien d'étude clinique (TEC) au prorata de leurs inclusions dans les essais industriels.

*Quel est le volume d'activité en recherche clinique et quelle part de cette activité est produite avec des CH de la région?*

**Norbert Ifrah** Sur les 65 recherches biomédicales en cours promues par le CHU d'Angers, pas moins de 11 associent des établissements de la région parmi lesquels on note Le Mans, Nantes mais aussi Cholet et la Roche-sur-Yon.

**Yann Bubien** Parmi ces programmes de recherche on compte un PHRI (3)! Il faut en effet rappeler que notre établissement est un promoteur actif de la recherche infirmière, domaine que j'ai particulièrement soutenu dans le cadre de mes précédentes fonctions.

(1) Césame: Centre de santé mentale angevin

(2) ICO: Institut de cancérologie de l'Ouest

(3) PHRI: Programme hospitalier de recherche infirmier



*Quelle est la clé du succès en matière de coopération, au-delà de la contribution aux cohortes de patients ? Comment s'articule avec eux la valorisation intellectuelle des productions ?*

**Norbert Ifrah** Incontestablement, la clé du succès en matière de coopération en recherche se trouve dans la constitution de partenariats « gagnant/gagnant ». Cela passe par la reconnaissance de l'investissement de chaque partie et le partage des droits de la propriété intellectuelle (principe de copropriété des résultats issus de projets communs). Une autre clé de succès tient dans l'évaluation réaliste – et en temps utile – de la faisabilité de chaque projet et donc de chaque coopération.

*Comment s'articule avec eux la valorisation intellectuelle des productions ?*

**Yann Bubien** La valorisation intellectuelle des productions s'inscrit dans une dynamique nationale issue des investissements d'avenir. Le projet de création d'une société d'accélération de transfert de technologie Ouest Valorisation, dans la région Nord-Ouest, fait partie de cette dynamique. Porté par le Pres Unam<sup>(4)</sup> des Pays de la Loire – dont le CHU d'Angers est membre fondateur – et le Pres université européenne de Bretagne, ce projet améliorera et renforcera notablement la valorisation des productions de nos chercheurs. Ouest Valorisation se donne ainsi quatre objectifs :

- soutenir les partenariats de recherche ;
- assurer la protection des inventions issues du monde hospitalier entre autres ;
- piloter et « marketer » le développement technico-économique ;
- transférer les innovations aux acteurs socio-économiques et donc à l'utilisateur final : le patient.

**Norbert Ifrah** Avec un portefeuille de neuf familles de brevets et un investissement de plus de 80 000 € pour la protection des inventions, le CHU d'Angers développe

une vraie politique de valorisation des résultats des recherches. De fait, les partenaires publics et privés, et singulièrement les centres hospitaliers, participent au renforcement de la qualité et du nombre des projets de valorisation. Prenons à titre d'exemple le programme « Bébé EEG », financé par l'Agence nationale de la recherche, et qui vise la création d'une plate-forme de télé-analyse, de télé-expertise et d'enseignement à distance dans le domaine de l'EEG du nouveau-né. Le CHU du Mans est un partenaire scientifique incontournable de ce projet. De même un des brevets de ce programme est en copropriété avec le CHU, le centre de rééducation et réadaptation fonctionnelle Capucins, l'université d'Angers et la société Proteor. Bel exemple de coopération locale en matière de recherche s'il en est.

*Pouvez-vous nous éclairer sur le montage financier de l'activité en recherche ? investissement du CHU, financements publics, privés, ROI en termes de recrutement ou autre ?*

**Yann Bubien** L'activité de recherche bénéficie traditionnellement de deux sources de financement majeures et la recherche sur notre territoire n'échappe pas à ce principe. D'une part, elle peut compter sur les financements via les appels d'offres lancés par les organismes publics/privés ou associatifs, via les appels d'offres du ministère de la Santé (PHRC, le PHRI<sup>(5)</sup>), de la délégation interrégionale à la recherche clinique (PHRI – appels à projets ciblés), de l'Inca (recherche contre le cancer) ou encore ceux de l'université, de la région, du département, du CNES ou de l'ANR. L'autre source restant bien sûr les financements par l'industrie pharmaceutique des essais industriels.

Il ne faudrait pour autant pas négliger la participation des établissements de santé. Ainsi, le CHU participe de manière notable au financement des programmes de recherche de ses équipes. En premier lieu

en dotant un appel d'offres interne ; dotation en constante évolution depuis plusieurs années et qui démontre bien la place que le CHU entend octroyer à la recherche : 80 000 € en 2008 pour atteindre 250 000 € en 2011 et 2012. En second lieu, le CHU est attentif à compléter le financement de certains projets à fort potentiel de valorisation.

**Norbert Ifrah** Ceux-ci sont d'ailleurs sélectionnés en directoire ; les derniers programmes ayant bénéficié de complément de financement sont un projet Alzheimer (mémentine et vitamine D) ou encore le projet nanocapsules et cancer bronchique et le projet Yttrium.

**Yann Bubien** Enfin pour le CHU d'Angers le soutien à la recherche dépasse le seul cadre du financement. Sa dimension hospitalo-universitaire l'amène tout naturellement à être une structure de recours. Ainsi a-t-il créé un centre de ressources biologiques ou encore s'est-il doté d'une plate-forme de génomique. Celle-ci met à la disposition des chercheurs un praticien hospitalier, un ingénieur informatique, deux IDE et une secrétaire.

En conclusion, on comprend bien que la place accordée aux coopérations locales et régionales en matière de recherche reflète la politique d'un établissement. En recherche comme plus généralement en santé, il n'est pas de partenariat national, voire international, durable qui ne tienne sans une assise et une collaboration régionales. La mutualisation des forces locales favorise le rayonnement et la pérennité des projets et donc des équipes qui les portent. ●

(4) Pres Unam : Pôle de recherche et d'enseignement supérieur université Nantes/Angers/Le Mans

(5) Programme hospitalier de recherche infirmière et paramédicale